



République Française
Département : PYRENEES-ORIENTALES
Arrondissement : Perpignan
COMMUNE DE BAHO

Procès verbal

Le lundi 06 juillet 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Patrick GOT

Présents : Patrick GOT, Jeanne OUROS, Véronique PORTAS, Jean Philippe HIDALGO, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Stéphan GYBELY, Carol PERRIER DUPUIS, Jean François VORMS, François REY, Eric MARIN, Stéphanie FORCADA, Cécile BIELLMANN, Christelle ALQUIER, Marie GUYARD, Marie-Pierre IGLESIAS, Stéphane ALVARO, Johanna MARIN

Représentés : Bruno ANIEN représenté par Carol PERRIER DUPUIS, Gérard SOLÉ représenté par Stéphan GYBELY, Mélanie IGLESIAS représentée par Stéphane ALVARO, Nicolas BARDETIS représenté par Marie Pierre IGLESIAS.

Absents et excusés : 0

Le Maire remercie les membres du Conseil pour leur présence et fait procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Mme Chantal BENOIT est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026: les élus de l'opposition soulèvent que le procès-verbal ne résumerait pas correctement leurs opinions. Le Maire rappelle que la transcription intégrale des propos n'est pas obligatoire et que le procès-verbal proposé retranscrit, aussi clairement que possible, les diverses opinions exprimées au cours de la séance.

Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour et 5 contre.

ORDRE DU JOUR

Signature du bail professionnel pour la location d'un local à usage de cabinet médical (N°DE-038-26)

Le Maire rappelle la situation délicate dans laquelle se trouvent de nombreux habitants de la commune depuis le départ de trois médecins. Une action forte a pourtant rapidement été engagée pour tenter de trouver une solution: campagne de communication, annonce sur un site spécialisé, deux rencontres avec le Directeur départemental de l'ARS. Mais la pénurie de médecins est un phénomène généralisé auquel les communes sont confrontées au prix parfois d'une vive concurrence.

Afin de permettre à la commune d'accueillir à nouveau des médecins, la municipalité a fait le choix de rénover les locaux de l'ancienne poste pour y aménager un plateau professionnel susceptible

d'accueillir deux médecins.

Ce projet a été accueilli favorablement par le Dr Claire Capdet qui s'est manifestée pour prendre en location les locaux et y ouvrir son cabinet médical à compter du mois de septembre 2026. Elle a également indiqué au Maire la possibilité qu'un deuxième médecin la rejoigne dans les mois à venir.

Madame Marin prend la parole pour soutenir que des élus de son groupe était à l'origine des démarches engagées pour trouver un nouveau médecin. Elle rappelle aussi que les locaux de l'ancienne maison médicale (bâtiment privé) pouvaient être acquis pour accueillir des professionnels de santé.

Le Maire salue l'effort collectif entrepris pour retrouver des médecins si tel est le cas. Et il précise que l'achat des locaux de l'ancienne maison médicale représentait un investissement beaucoup plus lourd pour la commune.

Les élus de l'opposition pose la question du coût de la rénovation de l'ancienne Poste. Le Maire précise que sur une surface de 60 m2 il a été possible de créer des locaux modernes et fonctionnels comprenant deux cabinets, une salle d'attente, un local de secrétariat et des sanitaires. Le coût des aménagements, qui sont en cours de finition, s'élève à environ 80 000€ HT.

Le Maire rappelle les efforts financiers fait par de nombreuses communes pour accueillir des médecins : construction de maisons médicales, embauches directes, loyers modérés. La commune doit tenir compte de ce contexte de tension. Il propose de fixer le loyer des locaux à 100€ par mois selon les termes du projet de bail professionnel présenté au Conseil municipal.

Les élus de l'opposition expriment leur étonnement sur la location des deux cabinets au même médecin. Le Maire explique que le Dr Capdet sera titulaire du bail de location de l'ensemble du cabinet et qu'elle aura la faculté d'accueillir un collègue de son choix dans le cadre d'une mise à disposition du deuxième local. Il précise que le Docteur Capdet aura bien à sa charge les abonnements d'eau, d'électricité et de télécom ainsi que les frais d'entretien des locaux.

M. Rey et M. Marin interrogent Mme Marin sur ce que les élus de l'oppositions auraient voulu mettre en oeuvre pour favoriser l'accueil de médecins. Mme Marin répond que ce n'est pas le lieu pour en discuter. Elle considère que Baho n'est pas dans une situation de désertification médicale et que d'autres solutions étaient envisageables.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide par 18 voix pour et 5 abstentions

- D'AUTORISER le Maire à signer avec le Dr Claire Capdet un bail professionnel pour la location d'un local à usage de cabinet médical, sis au 40 avenue des Pyrénées, selon les termes du contrat présenté à l'assemblée pour un loyer de 100 euros mensuel.

Ainsi fait et délibéré à BAHO les jour, mois et an que dessus.

Délibération: adoptée

Président de séance
Patrick GOT

Secrétaire de séance
Chantal BENOIT

